

GROUPE VIAL
S.A. au capital de 70 756 342,50 Euro
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles
ZE Les Playes – Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE SUR MER
483 340 121 R.C.S. TOULON

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)</p>

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

1.1 Composition du Conseil.

Le Conseil d'Administration demeure composé de trois membres, à savoir : Monsieur Fabrice VIAL, Monsieur Anthony REMY et Monsieur Armand VALISSANT. Ils ont été nommés pour 6 années par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mars 2006, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

1.2 Organisation des travaux du Conseil.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Lors de chaque réunion, Il est rendu compte de l'activité des sociétés du Groupe, des perspectives économiques à venir et des investissements projetés et/ou en cours de réalisation, des difficultés rencontrés tant sur le plan économique que matériel et social. Chaque réunion donne lieu à des discussions et échanges sur les orientations à suivre.

1.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

Les administrateurs sont convoqués par le Président au moins trois jours à l'avance par tous moyens (télécopie, lettre simple voire convocation verbale)

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni à neuf reprises :

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- Conseil du 15 janvier 2009, dont l'objet était la signature de deux conventions réglementés : une convention de management entre la société mère et ses filiales, une convention de prestations de services entre la société CIDN et la société VIAL PORTES (additif à la convention de prestations de service signée en 2008 entre GV et ses filiales). L'ordre du jour de ce conseil portait également sur la fixation des rémunérations de son Président, Monsieur Fabrice VIAL et de son Directeur général, Monsieur Anthony REMY outre une convention de prestations de services avec la société AR.VAL CONSEIL.
- Conseil du 9 mars 2009 : portant sur l'autorisation de rachat d'obligations émises par GROUPE VIAL par la société VIAL HOLDING.
- Conseil du 12 mars 2009 portant sur l'arrêté des comptes clos le 31.12.2008 et la convocation des associés à l'assemblée générale ordinaire annuelle de clôture des comptes.
- Conseil du 25 juin 2009 concernant les autorisations à donner pour la désignation d'un Mandataire ad hoc et l'ouverture d'une procédure de sauvegarde.
- Conseil du 03 août 2009 afin d'autoriser la signature de la convention de gestion de trésorerie afin d'en modifier le montant de la rémunération et d'y intégrer les filiales étrangères.
- Conseil du 12 novembre 2009 portant sur l'examen et l'arrêté des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2009.
- Conseil du 22 décembre 2009 : convocation de l'AGE de transfert de siège.
- Conseil du 31 décembre 2009 dont l'objet est l'abandon des comptes courant au profit de ses filles VM, PVC ALU, PMS et VP.

Les réunions ont eu lieu en présence de tous les administrateurs.

1.4 Information des administrateurs.

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission au moins trois jours avant chaque réunion du Conseil. En tout état de cause l'intégralité des documents sont tenus à disposition des administrateurs au siège de la société ainsi que dans ses bureaux administratifs à GIGNAC LA NERTHE. Ils ont donc pu prendre connaissance desdits documents à tout moment. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société. Lors de chaque séance, divers documents complémentaires peuvent leur être remis si nécessaire.

Qui plus est, chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Nous vous rappelons en outre que nos statuts prévoient (paragraphe 1 de l'article 21) que les administrateurs représentant plus du tiers des membres disposent de la possibilité de convoquer le Conseil d'administration si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées.

Toutes les réunions du Conseil ont été présidées par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Fabrice VIAL.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil puis arrêté par le Président, qui le soumet à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur au moins, voire de tous les administrateurs présents.

1.6 Rémunération des administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit chaque année afin d'évoquer et fixer le montant des rémunérations des administrateurs.

A ce jour, il n'a pas été proposé par le Conseil de fixer des jetons de présence.

Seuls deux administrateurs sont rémunérés, Monsieur Fabrice VIAL en qualité de Président et Monsieur Anthony REMY, en qualité de Directeur commercial. Ces rémunérations sont déterminées avec cohérence en fonction du marché de référence, des résultats réalisés, du travail et des performances réalisés par lesdits Dirigeants ainsi que des responsabilités assumées par chacun d'eux au sein des sociétés du Groupe.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.

Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société ont pour but de s'assurer de la fiabilité des comptes et de la gestion financière, et de la maîtrise des risques inhérents à l'activité de la Société.

Nous avons enfin finalisé la mise en place de l'ERP d'où l'automatisation de l'ensemble de nos flux d'informations et, ce qui nous permet ainsi le contrôle de l'ensemble des activités des sociétés du Groupe.

L'organisation du contrôle interne s'articule toujours de la façon suivante :

1-1 Description synthétique du système comptable.

Les principaux éléments ci-après précisent l'organisation dans laquelle s'inscrit l'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

La production des informations comptables et financières de la Société est sous la responsabilité de la direction comptable, dont le directeur est rattaché directement aux Président et Directeur Général de la société. Cette direction assure également la gestion de la trésorerie de la Société.

Le système informatique de gestion comptable est propre à la Société.

Par ailleurs il est rappelé que dans le cadre des magasins, une comptabilité analytique permet l'analyse isolée de chaque magasin constituant ainsi un centre de profit.

Cette analyse est faite conjointement en comparatif avec le budget prévisionnel, afin d'expliquer les écarts.

Les budgets ont été élaborés, en tenant compte de l'exercice écoulé, à partir d'une étude méticuleuse et systématique des activités sectorielles, commerciales et industrielles du Groupe. Ils sont actualisés des incidences économiques générales et particulières à partir de plan d'opérations divisé en autant de budgets et de programmes d'actions particuliers et nouveaux nécessaires aux évolutions commerciales et industrielles du Groupe.

Chaque centre (magasin, usine ou plateforme) doit tendre à la réalisation des objectifs fixés devenus, après validation, le but à atteindre. Un plan de mesures correctives a été mis en place mi mai 2008 et a été mis à jour au cours de l'année 2009 afin de faire face aux conséquences la crise financière et économique et tenir compte de son évolution. Tous les efforts sont dirigés aujourd'hui sur la mise en place de moyens techniques et humains permettant une rentabilité croissante des magasins existants.

En ce qui concerne les magasins, le Chef de magasin est responsable de son centre de profit (qui peut être centre de coût lors de la première année). Un Responsable de Secteur lui est affecté, auquel il doit rendre régulièrement des comptes. Cette organisation hiérarchisée s'avère indispensable compte tenu de la croissance du groupe. Elle permet d'éviter un chevauchement de personnes auprès desquelles il devrait s'expliquer, ce qui alors créerait une confusion de responsabilités néfaste à une bonne analyse et à un bon fonctionnement.

1-2 Description synthétique des procédures de contrôle interne.

L'organisation des contrôles, outre l'intervention des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et semestriels, combine le contrôle hiérarchique sur les opérations, les investigations du service en charge de l'audit interne, les travaux du contrôle de gestion.

Procédure de contrôle :

La Société a mis en place depuis 2005 un service comptable et d'audit interne, rattaché à la personne du Directeur Administratif et Financier, Monsieur Jean-François BUIGUES, lequel est assisté, depuis 2006, par une Chef comptable Madame Sylvie CAUSSE.

Ce service est composé en outre d'une secrétaire et de vingt et un comptables affectés aux services suivants :

- **TRESORERIE** : une personne et demi est affectée à ce service ; elles s'occupent du suivi journalier de la trésorerie centralisée par banque regroupant les soldes des diverses sociétés du Groupe, avec fusion des échelles d'intérêts permise par l'établissement de conventions de trésorerie.

Elles effectuent le pointage journalier des comptes bancaires avec la comptabilité permettant un rapprochement bancaire quasi permanent.

Elles dressent un état de la trésorerie hebdomadaire, avec les soldes en banques, l'état des engagements sur 30 jours ventilés par banque, les concours financiers utilisés.

Un contrôle quotidien des remises en banque est effectué.

- **REGLEMENTS FOURNISSEURS** : une personne et demi s'occupent de ce service ; elles effectuent un contrôle informatique des comptes fournisseurs.
- **CLIENTS** : deux personnes sont affectées à ce service. Leurs tâches consistent à pointer les comptes clients, afin de vérifier les encaissements, les acomptes éventuellement perçus, les remises en banque et les quelques différés de règlement consentis. Elles vérifient les écritures comptables et suivent les contentieux clients ainsi que les impayés qui sont relativement rares.
- **REMONTEE DU CHIFFRE D'AFFAIRES** : une personne s'occupe du suivi de la remontée du chiffre d'affaires des magasins.
- **FACTURES FOURNISSEURS** : quatre personnes sont affectées à la saisie des factures de tous les fournisseurs, qu'il s'agisse des sociétés du groupe ou d'entreprises extérieures. Une balance est éditée en fin semaine afin de permettre un contrôle hebdomadaire des comptes Fournisseurs.
- **PAYE ET GESTION DU PERSONNEL** : trois personnes dont une responsable sont chargées d'établir les contrats de travail, les bulletins de payes, les déclarations des charges sociales, DADS, de gérer tout incident ou accidents de travail ; Elles s'occupent également de la gestion de la participation des salariés
Ce service s'occupe en outre de la commande de vêtements de travail, de la tenue des registres obligatoires (hygiène et sécurité, vérifications annuelles électriques et incendie, affichages) ainsi que du suivi médical.
- **REVISION** : deux réviseurs participent à l'élaboration des situations comptables et bilans ainsi qu'au contrôle périodique des comptes.
- **CONTROLE DE GESTION** : deux personnes occupent le poste de contrôleur de gestion. Leur mission consiste essentiellement à assurer le suivi des procédures comptables et administratives mis en place dans les magasins et usines du Groupe.
Dans le cadre de leur mission, les Contrôleurs sont amenés à se rendre sur site pour participer aux inventaires et s'assurer du respect des procédures à appliquer. Des inventaires périodiques sont programmés mais d'autres sont organisés de manière ponctuelle et inopinée.
Un contrôle permanent des journaux de vente transmis par les magasins à la comptabilité permet de s'assurer de la continuité des factures émises.
Un contrôle également sur place dans les magasins par les Contrôleurs de gestion ou parfois par le Responsable de Secteur des reliures des facturiers et bons de commandes assure la fiabilité des opérations traitées en magasin.
Un contrôle à distance, par connexion ordinateur, permet également d'autres types de contrôles tels que le portefeuille des commandes clients, commandes passées également par le magasin auprès de fournisseurs, état des stocks, ...
Les Contrôleurs de gestion s'assurent quotidiennement du chiffre d'affaires des magasins et unités de production, permettant ainsi un estimatif à tout moment du mois en cours avec variation sur la période n -1.
Une réunion hebdomadaire, le lundi matin, avec les responsables de secteurs, d'usines et plateforme permet de faire un point sur la semaine écoulée et de préparer celle débutée.

Les Contrôleurs de gestion procèdent en outre à divers contrôles : contrôle de prix facturés par fournisseurs, marge réalisées sur ventes isolément par facture, client, période, contrôle de suivi de tableaux de bord unités de production et comptabilité.

- **COMPTABILITE USINES VIAL PVC –ALU , COM PTABILITE PLATEFORME DES MENUISERIE DU SUD et VIAL PORTES:** une personne s'occupe uniquement de la comptabilité des usines et de la plateforme (centrale d'achats de toutes les sociétés (magasins et usines) du Groupe VIAL). En effet, celle-ci ne nécessite pas la même organisation de part la nature et le volume des opérations comptables à traiter.

Toutes les informations sont transmises à la Chef Comptable et au Directeur Administratif et Financier qui les contrôlent et les centralisent dans les bureaux administratifs sis à GIGNAC LA NERTHE.

Des opérations de contrôle de gestion comparatives des budgets mensuelles, avec établissements des stocks de marchandises pour les magasins et matières premières pour les usines permettent de s'assurer de la bonne marche de l'activité dans l'évolution du chiffre d'affaires. La maîtrise des dépenses est ainsi assurée par le Contrôleur de gestion, la Chef Comptable et bien entendu le Directeur Administratif et Financier qui dirige l'ensemble du service.

D'une façon générale, les procédures de contrôle interne reposent essentiellement sur le contrôle des opérations par la hiérarchie, avec appui le cas échéant d'intervenants extérieurs.

L'organisation comptable et administrative des différents services a été arrêtée par le Directeur Administratif et Financier en accord avec le Président Directeur Général.

Les rapports de contrôle font l'objet d'une information permanente du Conseil d'Administration et de son Président Directeur Général;

Gestion des risques :

La société a subi de plein fouet la crise économique et financière. Néanmoins son positionnement toujours sur une gamme de produits à prix discount et le développement de nouveaux produits dans le domaine de la décoration, devrait lui permettre de limiter les risques par rapport à ses concurrents directs.

Les risques de nature juridique sont suivis par un service dédié dont les aspects courants sont assurés par le Directeur Administratif et Financier, faisant appel en tant que de besoin à trois cabinets d'avocats aux spécialisations complémentaires.

La Société couvre les risques inhérents à son exploitation et à ses opérations par des assurances spécifiques.

III – DIRECTION DES FILIALES

La société GROUPE VIAL a été nommée Présidente des sociétés filiales, laquelle a désigné un représentant permanent, Monsieur Anthony REMY, Directeur Général de la société.

Le Groupe VIAL dispose également de 2 organes collégiaux de direction :

1/ Un *Comité de Direction restreint* présidé par Anthony REMY où sont présents :

- Le Directeur Commercial,
- Le Responsable des Achats,
- Le Responsable de la Plate-forme et des Stocks,
- Le DAF.

Ce Comité de Direction (CODIR) restreint se réunit tous les lundis et a pour objectif d'évaluer le nombre et l'importance des problèmes rencontrés durant la semaine précédente, d'analyser et estimer la qualité des solutions apportées, d'anticiper les problèmes de la semaine en cours.

Eu égard à la très forte augmentation des magasins et de la masse salariale qui en découle, il a été décidé de renforcer le Comité de direction en nommant un représentant permanent de la société et de ses filiales, habilité à les représenter et à agir en matière sociale et droit du travail, tant en interne au niveau du Groupe et de ses filiales qu'en externe auprès de tous les administrations et différentes inspections du Droit du travail. Monsieur Armand VALISSANT administrateur de la société, assisté d'un juriste externe compétent en la matière, a été désigné par le Conseil d'administration afin de remplir cette mission.

Le CODIR restreint est un lieu d'analyses et de décisions.

2/ Le Comité de Direction élargi

Il est composé du Comité de Direction restreint auquel se joignent les responsables d'usines, les responsables de secteur, et à tour de rôle deux responsables de magasins.

Ce comité se réunit au minimum une fois par mois.

L'objectif de ce comité élargi est d'échanger sur les feed-back terrain, de recevoir les informations qui alimentent et favorisent le management opérationnel.

Il a également pour vocation d'élever le niveau de compétence et de motivation en favorisant les échanges.

C'est un lieu à la fois de rigueur et de convivialité qui nourrit et développe l'esprit d'équipe.

IV - LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.

Enfin, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

Nous vous rappelons à cet égard que depuis le 26 mars 2007, les fonctions du Président du Conseil d'administration sont assumées par Monsieur Fabrice VIAL tandis que celles de Directeur Général sont assumées par Monsieur Anthony REMY.

V - CONCLUSIONS

Nous tenons à vous informer d'ores et déjà qu'une véritable politique de restructuration a été mise en place dans le courant du second semestre 2010 et se poursuit depuis le début de

l'année 2011. Il en sera donné de plus amples explications et descriptions lors de la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION.

Groupe Vial

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du
Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2009

@2C ENTREPRISES

MAZARS

@2C ENTREPRISES

155 RUE LAWRENCE DURRELL - 84911 AVIGNON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Groupe Vial

Siège Social : 865 Avenue de Bruxelles
83500 La Seyne sur Mer
Société Anonyme au capital de 70 756 343 euros
N° Siret : 483 340 121 RCS TOULON

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du Conseil
d'Administration**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Groupe Vial

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Groupe Vial

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Vial et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Groupe Vial

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Groupe Vial

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Avignon et Courbevoie, le 7 avril 2011

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Pierre Sardet

@2C ENTREPRISES

Bruno Perazzo
